

intermèdes
LE VOYAGE CULTUREL



Journée à Sceaux

Une journée culturelle avec un conférencier Intermèdes

Du 18 septembre au 18 septembre 2025

Votre voyage en quelques mots

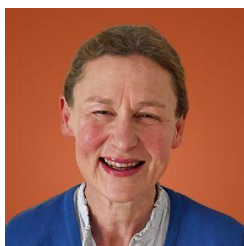
Jean-Baptiste Colbert, intendant des Finances de Louis XIV, achète en 1670 le premier château de Sceaux érigé à la fin du XVI^e siècle, et fait dessiner les jardins par André le Nôtre. Le domaine est ensuite vendu au fils de Louis XIV et de Madame de Montespan, le duc du Maine, qui y organise de grandes fêtes, les célèbres « Nuits de Sceaux ». Démantelé à la Révolution, le château sera reconstruit en 1856 par son nouveau propriétaire, le duc de Trévise, en style Louis XIII, et le parc restauré selon les plans anciens établis par Le Nôtre. Le domaine de Sceaux abrite aujourd'hui un musée qui a rouvert ses portes en 2020 après de grands travaux, offrant un nouveau parcours de visite retraçant les vicissitudes du château.

*Le Domaine de Sceaux rythme son activité par des événements. A l'occasion d'**Hanami**, célébration japonaise de la floraison des cerisiers et de l'arrivée du printemps, ceux du domaine seront à l'honneur en avril 2025. Vous vous promènerez dans le parc sous les cerisiers japonais parés d'une couleur chatoyante.*

Les points forts

- l'accompagnement pour la journée d'un conférencier expérimenté
- la visite du château de Sceaux et son parc
- le déjeuner inclus
- un groupe maximum de 20 personnes avec audiophone inclus pour la journée (à partir de 10 personnes).

Votre conférencière



Katarina de Vaucorbeil

Lorsque Katarina de Vaucorbeil vous emmène en Russie ou en Europe centrale et balkanique, vous aurez l'impression qu'elle est chez elle. Diplômée de l'École des Chartes, sa culture est autant européenne que slave. Elle ajoute à sa zone de confort l'Italie dont elle parle la langue et goûte particulièrement la culture. Elle est aussi guide-conférencière à Paris et fait ainsi découvrir les meilleures expositions, les musées cachés et quartiers secrets.

L'identité et la qualité du conférencier ne sont pas éléments essentiels de nos contrats. En cas d'empêchement de dernière minute, d'impossibilité de calendrier ou de toute autre cas de force majeure, INTERMEDES se réserve le droit de modifier le nom des conférenciers. Ces changements ne font l'objet d'aucune condition particulière d'annulation.



Votre itinéraire

Journée 1

Paris / Sceaux en transports en commun : le domaine de Sceaux

(Journée en transports en commun et sous forme de promenade à pied)

*Le matin, rendez-vous à **9h30** devant la station de RER à Denfert-Rochereau avec votre conférencière.*

Après une vingtaine de minutes de marche, nous parviendrons au domaine de Sceaux. Colbert cherchait un lieu de villégiature idéalement situé entre Paris et Versailles, ce fut Sceaux qui lui sembla le plus approprié à la fois pour établir une résidence fastueuse et faire réaliser par le Nôtre de magnifiques jardins à la française. Après les Colbert, le domaine passe au duc du Maine, le bâtard légitimé préféré de Louis XIV. Avec son épouse, il donne des fêtes mémorables qui font dire "qu'on s'amuse autant à Sceaux qu'on s'ennuie à Versailles". Aujourd'hui, au lendemain d'une restauration exemplaire, les salles du **château** proposent un parcours centré sur le goût français de Louis XIV à Napoléon III. Nous y verrons un bel ensemble de peintures, de dessins et d'estampes, de meubles précieux et d'objets d'art représentatifs de l'art de vivre à la française.

Déjeuner au restaurant.

Nous débuterons l'après-midi par la visite du **Pavillon de l'Aurore** décoré par Le Brun en 1672. Puis nous découvrirons les **jardins** réalisés par Le Nôtre.

Retour en transports en commun à Paris. Arrivée prévue en fin d'après-midi.

Départ du 18 septembre au 18 septembre 2025 (Journée)

Petit groupe de 10 à 20 participants.

TARIFS	
	À partir de 90 € / pers.

Les informations du programme détaillé sont valides à la date mentionnée sur le document. Des modifications peuvent être apportées entre le moment de votre inscription et le jour du départ, notamment les horaires des compagnies aériennes. Le cas échéant les premiers et/ou derniers jours pourront être adaptés en fonction des nouveaux horaires. Les informations mises à jour vous seront communiquées dans le carnet de voyage envoyé environ 10 jours avant le départ. Le programme reste évolutif même durant le voyage en raison d'éléments imprévisibles et indépendants de notre volonté. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Transport en car

DÉPART	ARRIVÉE
Paris, rendez-vous devant la station du RER B à Denfert-Rochereau 18/09/2025 - 09:45	Station RER B Bourg-la-Reine 18/09/2025
Station RER B Bourg-la-Reine 18/09/2025	Paris 18/09/2025 - 18:00

✓ Ces prix comprennent :

- le billet de transports en commun (aller/retour)
- l'accompagnement culturel d'un conférencier Intermèdes
- le déjeuner, hors boissons
- les entrées pour les visites mentionnées
- un système audio avec oreillettes (à partir de 10 personnes)
- l'assurance assistance-rapatriement

✗ Ces prix ne comprennent pas :

- le transport depuis votre domicile
- les boissons
- les pourboires usuels aux guides et chauffeurs
- les dépenses d'ordre personnel
- l'assurance annulation, bagages et interruption de séjour

Chambre à partager

Sur certains voyages, l'option de chambre à partager est proposée. Cette formule vous permet de partager votre chambre avec un autre voyageur, sans frais supplémentaires ou avec une réduction de 50 % sur le supplément pour chambre individuelle, selon les cas.

Offre valable uniquement sur certains départs, consultez notre service clients pour en savoir plus.

Informations pratiques - France

Formalités pour les ressortissants français : il est nécessaire de vous munir d'une carte d'identité en cours de validité.

Visites : nous attirons votre attention sur le fait que les œuvres, artistes et courants artistiques cités dans nos programmes détaillés ne feront pas nécessairement l'objet d'un commentaire lors des visites des musées. Certaines œuvres peuvent également ne pas être exposées en raison de prêts ou de restauration. En fonction du temps dont vous disposerez, votre visite sera orientée sur une sélection d'œuvres.

Repas inclus au programme : nous privilégions, dans la mesure du possible, les menus comportant des spécialités locales et/ou de saison. Il peut arriver toutefois que les choix de restauration soient limités et nous conduisent à sélectionner des menus moins traditionnels.

Par ailleurs, afin d'optimiser le temps dédié aux visites, nous prévoyons généralement des formules deux plats aux déjeuners et trois plats aux dîners.

Assurances

Pour votre confort et votre sécurité, l'assurance assistance/rapatriement est incluse dans le prix de voyage si vous résidez en Europe. Pour plus de garanties, nous vous recommandons de souscrire le jour de votre inscription une des assurances complémentaires annulation/interruption de voyage/bagage suivantes : Garantie multirisque pour les voyages supérieurs à 10 000 euros par personne * : 5,95 % du prix du voyage Annulation Lorsque vous devez annuler votre voyage, Assurinco vous rembourse les frais prévus dans nos conditions de vente pour tout motif listé dans les conditions générales de l'assurance (sans franchise en cas de maladie, accident, décès, et avec une franchise pour tous les autres motifs garantis). Bagages - En cas de perte, vol ou détérioration de vos bagages, Assurinco vous rembourse à concurrence de 2 000 € par personne. - En cas de retard d'acheminement, Assurinco vous rembourse les effets de première nécessité à hauteur de 300 € par personne (sur présentation des justificatifs à votre retour de voyage). Interruption de voyage Si vous êtes rapatrié, ou devez interrompre votre voyage en cas de : - maladie grave, hospitalisation ou décès d'un proche; - inondation, incendie ou cambriolage de votre domicile, résidence secondaire, locaux professionnels; - une convocation à caractère impératif. Assurinco vous rembourse la partie de votre voyage non effectuée (avec une franchise d'une nuit). Cette garantie ne peut intervenir qu'après intervention de Mutuaide au titre des garanties d'assistance. Garantie multirisque * : 4,95 % du prix du voyage Annulation Lorsque vous devez annuler votre voyage, Assurinco vous rembourse les frais prévus dans nos conditions de vente pour tout motif listé dans les conditions générales de l'assurance (sans franchise en cas de maladie, accident, décès, et avec une franchise pour tous les autres motifs garantis). Remboursement maximum : 10 000 € par personne et 40 000 € par événement. Bagages - En cas de perte, vol ou détérioration de vos bagages, Assurinco vous rembourse à concurrence de 2 000 € par personne. - En cas de retard d'acheminement, Assurinco vous rembourse les effets de première nécessité à hauteur de 300 € par personne (sur présentation des justificatifs à votre retour de voyage). Interruption de voyage Si vous êtes rapatrié, ou devez interrompre votre voyage en cas de : - maladie grave, hospitalisation ou décès d'un proche; 11/14 Intermèdes - Agence commerciale : 10, rue de Mézières 75006 Paris - Tél. : 01 45 61 90 90 Intermedes.com - contact : info@intermedes.com - Siège social : 20/22 Rue des Petits Hôtels 75010 Paris RCS Paris B390 976 249 - N° de TVA intracommunautaire : FR 06 39 09 76 249 - SAS au capital de 285 651 € - IM 075100239 - Garantie Groupama - inondation, incendie ou cambriolage de votre domicile, résidence secondaire, locaux professionnels; - une convocation à caractère impératif. Assurinco vous rembourse la partie de votre voyage non effectuée (avec une franchise d'une nuit) à concurrence de 10 000 € par personne et 40 000 € par événement. Cette garantie ne peut intervenir qu'après intervention de Mutuaide au titre des garanties d'assistance. Garantie Multirisque complémentaire carte bancaire * : 2,95 % du prix du voyage. Garanties identiques à l'assurance Multirisque, à condition que vous ayez réglé votre voyage au moyen d'une carte bancaire haut de gamme, comportant une garantie annulation. * Les garanties d'assurance sont soumises aux conditions générales de vente décrites dans les notices d'assurance. Le détail des garanties est disponible sur notre site internet Intermedes.com, ou peut vous être envoyé sur simple demande. Vous disposez d'une faculté de renonciation définie par les articles L112-2-1 et L112-10 du Code des assurances à la suite de la souscription d'un contrat d'assurance.

Conformément aux dispositions de l'article L112-10 du Code des assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance constituant un complément d'un bien ou d'un service vendu par un intermédiaire, s'il justifie d'une

garantie antérieure pour l'un des risques couverts par le présent contrat, peut renoncer à ce dernier, sans frais ni pénalités tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie. Cette renonciation doit intervenir dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat et si la date du départ est supérieure à 30 jours.

La demande écrite doit être envoyée par mail à documents@intermedes.com ou par courrier à Intermèdes 10 rue de Mézières 75006 Paris.